



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours – DEC3

**Arrêté d'ouverture du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
(CAFFA)**

La rectrice de l'académie de Dijon

VU le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

VU la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE

Article 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destiné aux enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation sera ouverte dans l'académie de Dijon pour l'année scolaire 2026-2027.

Article 2 : Les inscriptions seront enregistrées du 11 septembre 2026 au 25 septembre 2026 à 23h59 et s'effectueront par internet à l'adresse suivante :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/formulaire-d-inscription-caffa-2027-academie-de-dijon>

Article 3 : L'épreuve d'admissibilité se déroulera du 25 janvier au 28 janvier 2027. Le rapport d'activité ainsi que les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) seront à envoyer par voie dématérialisée au plus tard le 11 janvier 2027 à l'adresse suivante dec3-3@ac-dijon.fr.

Article 4 : Les épreuves d'admission se dérouleront du 4 janvier 2027 au 16 mars 2027 pour l'épreuve de pratique professionnelle, et les 22 mars 2027 et 23 mars 2027 pour la soutenance du mémoire professionnel. Ce mémoire professionnel sera à envoyer par voie dématérialisée au plus tard le 1er mars 2027 à l'adresse suivante dec3-3@ac-dijon.fr.

Article 5 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 9 septembre 2026

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale d'académie,

Signé
Mialy VIALLET